

AR Prefecture

063-200070712-20240425-20240425_09-DE
Reçu le 26/04/2024
Publié le 26/04/2024

N° DBC 20240425-09

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2024 à 13 HEURES

Date de la convocation : 18 AVRIL 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 25 avril à 13 heures, 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents : Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Michel GONIN, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS, Daniel BALISONI, Serge THEALLIER et Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés : Olivier CHAMBON, Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Ludovic DASSAUD, Caroline GUELON, Serge FAYET, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON CHENOT et Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau aillant donné procuration :

Jean-François DELAIRE procuration à Frédéric CHONIER
Philippe CAYRE procuration à Tony BERNARD.

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS.

**PLATEFORME MULTIMODALE – PARKING DE COVOITURAGE THIERS-
OUEST : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT
« DÉVELOPPEMENT DU COVOITURAGE »**

Rapporteur : Stéphane RODIER, Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 du 15 Juillet 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire ;
Vu le décret n°2018-959 du 6 novembre 2018 approuvant le dix-septième avenant à la convention passée entre l'Etat et ASF pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes et au cahier des charges annexé à cette convention ;

Membres du Bureau en exercice :

35

Membres du Bureau présents :

18

Membre du Bureau représenté :

2

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 20

AR Prefecture

063-200070712-20240425-20240425_09-DE

Reçu le 26/04/2024

Publié le 26/04/2024

Vu le dix-septième avenant à la convention passée entre l'État et ASF pour la concession de la construction, de l'entretien et de l'exploitation d'autoroutes ;

Vu le contrat de plan 2017-2021 conclu entre l'État et ASF en date du 21 novembre 2018 ;

Vu la délibération n° 20240201-06 du Conseil communautaire du 1^{er} février 2024 approuvant les conventions de financement et de partenariat entre la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et la société Autoroutes du Sud de la France ;

Considérant que, dans le cadre de la transformation de l'aire de covoiturage en véritable plateforme multimodale à l'échangeur autoroutier de Thiers Ouest, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne (CCTDM) en partenariat avec le Syndicat Mixte des Transports Urbains du bassin Thiernois (SMTUT), Autorité Organisatrice de la Mobilité, et la commune de Thiers a signé des conventions de partenariat et de financement avec Autoroutes du Sud de la France (ASF) pour permettre la réalisation de cet aménagement ;

Considérant que l'objectif est de pouvoir organiser l'intermodalité par le développement d'une aire de covoiturage de 89 places (50 places supplémentaires par rapport à l'existant), la création d'un nouvel arrêt de bus, de box à vélos, de bloc-sanitaires et d'une voie verte notamment ;

Le rapporteur expose :

La Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne pourrait bénéficier d'une aide financière de l'Etat pour le développement du covoiturage au titre du fonds vert. Le projet s'inscrit pleinement dans les objectifs du fonds vert et du Plan Climat-Air-Energie Territorial 2020-2026 de TDM. En effet, la fiche-action B.1.2 Aménagement des espaces publics et des voies de circulation pour favoriser la multimodalité, prévoit notamment l'«identification des voiries et des espaces publics à aménager » parmi lesquels les « zones d'activités de Felet et de Racine », et la fiche-action B.2.2 Développement du covoiturage, prévoit quant à elle le « développement d'infrastructures » en améliorant « l'aménagement des aires de covoiturage actuelles : nombre de places, sécurité, abri pour l'espace d'attente, etc » et « en faire un point connecté à d'autres modes de placement (stationnements à vélo, bornes de recharge électrique, etc.) et usages (livraison de pain/paniers, toilettes publiques, commerces, etc. ».

Les travaux sont répartis en :

- 400.000 euros hors taxe (€ HT) pour les aménagements de base, aux conditions économiques de 2016 (valeur de l'indice TP01 : 101,8), pris en charge à 70 % par ASF et 30 % par TDM
- 314.000 euros hors taxe (€ HT) pour les aménagements complémentaires, aux conditions économiques de 2016 (valeur de l'indice TP01 : 101,8), pris en charge à 100 % par TDM.

Soit un total de 714.000 € HT aux conditions économiques de 2016 (valeur de l'indice TP01 : 101,8). La dernière valeur de l'indice TP01 publiée au Journal Officiel du 22/03/2024 est de 129,6, la valeur révisée du montant des travaux est donc de 908.982 euros hors taxe, et la participation de TDM de 552.518 euros hors taxe.

AR Prefecture

063-200070712-20240425-20240425_09-DE
Reçu le 26/04/2024
Publié le 26/04/2024

Le plan de financement prévisionnel de l'opération peut être présenté comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT		Recettes prévisionnelles	
Travaux	908.982 €	ASF	356.464 €
		Etat (Fonds vert)	200.000 €
		Autofinancement EPCI	352.518 €
TOTAL	908.982 €	TOTAL	908.982 €

Le Bureau Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet présenté et la demande de subvention auprès de l'Etat pour un montant de 200.000 € au titre du fonds vert ;
- **Autorise** le Président à demander ladite subvention ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 20

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 20

Abstentions : 0

Membres du Bureau présents : 18

Pour : 20

Membres présents sans voix délibératives : 1


Représentés : 2

Contre : 0

Non participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Secrétaire de séance,



Thomas BARNERIAS

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon



AR Prefecture

063-200070712-20240425-20240425_09-DE
Reçu le 26/04/2024
Publié le 26/04/2024